



## CONCOURS EXTERNE DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2021

### RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

*Le concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels a été organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine pour la zone de sécurité et de défense Ouest, avec l'aide opérationnelle du service concours du Centre de gestion d'Ille et Vilaine.*

#### I - Concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels

##### A – Calendrier

Période d'inscription	25 février au 8 avril 2021
Période de la pré-inscription en ligne	25 février au 31 mars 2021
Date limite de validation de l'inscription	8 avril 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	18 novembre 2021
Réunion de jury d'admissibilité	5 janvier 2022
Epreuves physiques de pré-admission	Du 22 au 24 février 2022
Réunion de jury de pré admission	29 mars 2022
Epreuves orales d'admission	Les 20, 21, 26, 27, 28 avril 2022
Réunion de jury d'admission	28 avril 2022

##### B – Inscriptions

3 036 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 25 février et le 31 mars 2022 et 2 536 candidats ont validé leur inscription dans les délais requis.

Parmi ces 2 536 candidats, 141 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 514 candidats ont annulé leur inscription, suite à un sondage envoyé début septembre 2021.

**Ainsi, 1 881 candidats ont été admis à concourir sous réserve.**

## C – Admission à concourir sous réserve

Ces 1 881 candidats ont été admis à concourir sous réserve de la transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2021, délai de rigueur (23 h 59, heure métropolitaine) de leur certificat médical de non-contre-indication aux épreuves physiques et de la conformité de celui-ci.

Malgré les différentes communications faites à ce sujet, **11 candidats n'ont pas transmis ce certificat dans les délais impartis ou ont fourni un certificat non valide** (date antérieure, certificat ne mentionnant pas le concours de caporal SPP mais seulement la pratique du sport en général...).

Ces 11 candidats ont donc perdu leur admission à concourir, après avoir passé leurs épreuves écrites d'admissibilité le 21 novembre 2021.

En outre, parmi ces 1 881 candidats, **2 candidats ont également été admis à concourir sous réserve** de la production de la pièce justificative demandée par le service instructeur, au plus tard le jour de la date de la première épreuve soit le 18 novembre 2021. Ces 2 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves écrites.

**La réserve a donc été levée et 1 868 candidats ont été définitivement admis à concourir à cette session 2021 du concours externe de caporal de SPP.**

## D - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 208.

## II – Epreuves écrites d'admissibilité

### A – Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 18 novembre 2021 au Parc des expositions Rennes-Aéroport et à l'École départementale des sapeurs-pompiers de L'Hermitage pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves accordé par un médecin agréé.

**1 244 candidats étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de :

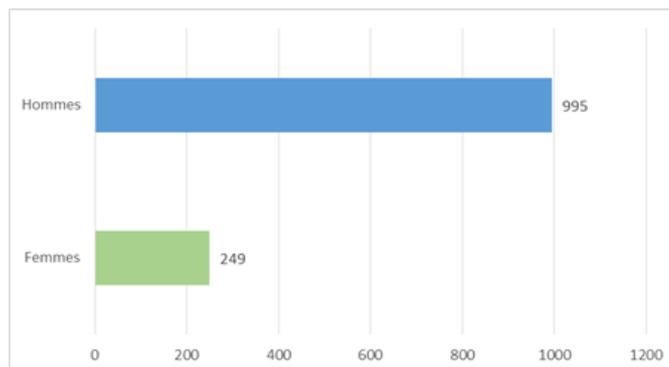
- 33,9 % par rapport aux 1 881 candidats convoqués sous réserve,
- 50,9 % par rapport aux 2 536 candidats inscrits.

### B - Origine géographique

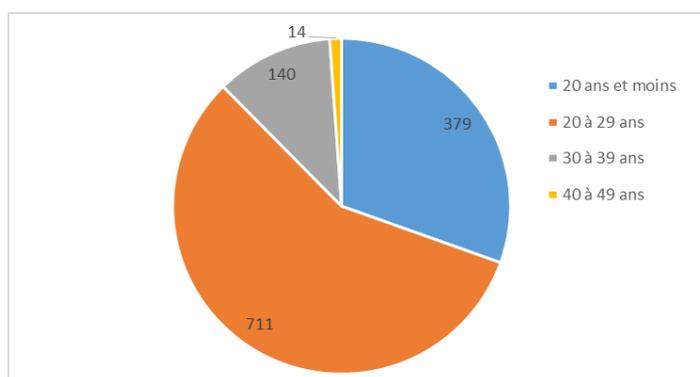
Zones de Défense	candidats EXT
Ouest	1 060
Paris	21
Nord	73
Sud-Ouest	27
Sud	43
Sud-Est	6
Est	7
DOM	7
<b>TOTAL</b>	<b>1 244</b>

Les candidats en provenance (lieu d'habitation) de la zone de défense Ouest représentent environ 85 % de l'ensemble des candidats présents.

## C - Répartition hommes-femmes



## D - Tranches d'âge



## E - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

L'article 54 du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels stipule notamment que :

*« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.*

*Entraînent l'élimination du candidat :*

*1° toute note moyenne inférieure à 10 sur 20 aux épreuves d'admissibilité ;*

*2° toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission ».*

S'agissant de 2 épreuves de QCM, la correction de ces épreuves s'est effectuée par lecture optique.

### 1 - EPREUVE DE QCM D'ETUDE DE TEXTE

**Une étude de texte** qui a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à repérer et analyser les informations contenues dans un texte (durée : 1 heure - coefficient 1).

Pour cette session 2021, cette épreuve a pris la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM).

**Résultats de cette épreuve :**

Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (inférieures à 5/20)
8.04	18.62	0.00	297

297 candidats ont obtenu une note inférieure à 5.00/20, soit 24 % des copies.  
Seulement 34 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10.00/20.

**2 - EPREUVE DE QCM DE MATHÉMATIQUES**

Un questionnaire à choix multiples sur des problèmes de **mathématiques** (durée : 1 heure - coefficient 1).

Pour cette session 2021, l'usage de la calculatrice était autorisé.

**Résultats de cette épreuve :**

Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (inférieure à 5/20)
14.87	20.00	2.00	7

7 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 0.6 % des copies.  
88 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10.00/20 et 57 % une note supérieure ou égale à 15.00/20.

**RESULTATS DE CES 2 EPREUVES CUMULEES (ETUDE DE TEXTE + MATHÉMATIQUES) :**

Moyenne générale	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse	Nb total de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)	Nb total de moyennes éliminatoires (moyenne inférieure à 10/20)
11.46	19.31	1.00	304	125

## F – Candidats admissibles

L'article 55 du décret n° 2020.1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels stipule que « *le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves de préadmission* ».

Ainsi, après avoir examiné les résultats des 2 épreuves écrites d'admissibilité, le jury a délibéré de la manière suivante :

<b>Nombre de présents aux 2 épreuves</b>	1 232
<b>Nombre de postes</b>	208
<b>Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne <math>\geq</math> à 10 / 20</b>	808
<b>Nb de candidats éliminés car ayant obtenu au moins une note éliminatoire</b>	299
<b>Nb de candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20</b>	125
<b>Seuil retenu par le jury</b>	12,01/20
<b>Nombre d'admissibles</b>	626

626 candidats ont donc été déclarés admissibles par le jury.

### Observations du jury sur les épreuves écrites d'admissibilité :

Epreuve de compréhension de texte :

---

Cette épreuve nécessite de bonnes qualités de lecture et de compréhension.

La durée d'une heure paraît suffisante pour que les candidats aient le temps à la fois de lire le texte, de le comprendre et de répondre aux questions.

Un entraînement pour ce type d'épreuve s'avère cependant nécessaire, afin d'avoir la meilleure note possible s'agissant d'un concours.

---

Epreuve de mathématiques :

---

Niveau attendu de cette épreuve = brevet des collèges. Un programme réglementaire permet aux candidats de s'entraîner.

Dans l'ensemble, les candidats ont eu de bonnes notes à cette épreuve qui n'a pas semblé être la plus difficile.

---

### III - Epreuves physiques de pré-admission

L'épreuve de préadmission consiste en des épreuves physiques comprenant :

- Une épreuve de natation (50 mètres nage libre) ;
- Une épreuve de parcours professionnel adapté ;
- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger).

Elles visent à évaluer les capacités des candidats à exercer les missions dévolues à un sapeur-pompier professionnel, en particulier son endurance et sa résistance physique.

L'épreuve de natation n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu.

L'épreuve de parcours professionnel adapté est notée sur 20 points et l'épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger) est notée sur 20 points également selon un barème fixé par arrêté du ministre de l'Intérieur. Toute note moyenne inférieure à 8 sur 20 à ces 2 épreuves (parcours et Luc Léger) est éliminatoire.

La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 4.

#### A - Déroulement

Ces épreuves se sont déroulées de la manière suivante :

- 2 candidats ont été convoqués à St Pierre et Miquelon le 28 janvier 2022 ;
- les 624 autres candidats ont été convoqués aux épreuves qui se sont déroulées sur 3 jours les 22, 23 et 24 février 2022 à la piscine de Cesson Sévigné et au Complexe sportif de la Glaz Arena à Cesson Sévigné.

Une commission de gestion des litiges, composée de trois examinateurs spécialisés et agissant sous l'autorité du président du jury, a été mise en place et était présente chaque jour pour participer à l'organisation de ces épreuves et au suivi des évaluations des candidats. Ils étaient ainsi présents notamment pour superviser la bonne évaluation des candidats, pour garantir l'égalité de traitement des candidats et pour régler sur place les éventuels problèmes ou contestations des candidats.

Lors des épreuves organisées à St Pierre et Miquelon, un membre de cette commission était présent sur place afin de superviser l'organisation et l'évaluation des candidats. En outre, le président du jury et un second membre de cette commission ont pu assister à ces épreuves en visioconférence.

**Présences et absences à ces épreuves :**

	Convoqués	Présents		
		Natation	PPA	Luc Léger
<b>Externes</b>	<b>626</b>	<b>566</b>	<b>539</b>	<b>533</b>
- Hommes	516	470	449	449
- Femmes	110	96	90	84

**Soit un taux d'absentéisme de 9.58 % à la 1<sup>ère</sup> épreuve (la natation).**

## LA NATATION

Cette épreuve consiste en un parcours de 50 mètres en nage libre réalisé dans un bassin homologué par le ministère chargé des sports. A Cesson-Sévigné, s'agissant d'un bassin de 25 mètres, l'épreuve de natation se déroulait sur un aller et un retour.

Les candidats n'avaient le droit qu'à un seul essai.

Pour être déclaré en réussite, le candidat doit réaliser l'épreuve dans un temps maximum de 50 secondes pour les hommes et d'une minute pour les femmes. A défaut, le candidat est déclaré en échec. Le constat de cet échec est éliminatoire.

### Résultats de cette épreuve :

	Perf. la + basse	Perf. la + haute	Nbre de candidats déclarés en échec
<b>Externe</b>	<b>74"</b>	<b>26"</b>	<b>25</b>
<i>Hommes</i>	74"	26"	20
<i>Femmes</i>	66"	33"	5

Sur les 566 candidats présents, 25 candidats n'ont pas validé cette épreuve dans le temps prévu, soit un taux d'échec de 4.41 %.

## LE PARCOURS PROFESSIONNEL ADAPTE

L'épreuve consiste à réaliser un parcours comprenant six étapes.

Chaque étape doit être validée par le candidat pour qu'il puisse poursuivre le parcours à l'étape suivante.

Un examinateur accompagne le candidat tout au long du parcours.

Le temps imparti est de quatre minutes pour les hommes et cinq minutes trente secondes pour les femmes. Lorsque le temps imparti est écoulé, l'épreuve s'arrête. Chacune des cinq premières étapes validées compte pour un point. Au cours de l'étape 6, chacune des distances de 18 mètres validée compte pour un point.

### Résultats de cette épreuve :

	Perf. la + basse	Note la plus basse	Perf. la + haute	Note la plus haute	Moyenne
<b>Externe</b>	<b>Aucune étape validée</b>	<b>0/20</b>	<b>Parcours complet + validation des 15 distances</b>	<b>20/20</b>	<b>13.74/20</b>
<i>Hommes</i>	<i>Aucune étape validée</i>	<i>0/20</i>	<i>Parcours complet + validation des 15 distances</i>	<i>20/20</i>	<i>14.36/20</i>
<i>Femmes</i>	<i>Aucune étape validée</i>	<i>0/20</i>	<i>Parcours complet + validation des 14 distances</i>	<i>19/20</i>	<i>10.63/20</i>

**Femmes :**

Nb de présents	Notes à 0	Notes > à 0 et < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse
90	11	1	16	41	21	19.00	0.00

**Hommes :**

Nb de présents	Notes à 0	Notes > à 0 et < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse
449	1	2	22	195	229	20.00	0.00

**LE LUC LEGER**

Cette épreuve consiste à courir en navette sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 20 mètres au rythme d'une bande sonore qui indique au candidat le nombre de paliers atteints. Les lignes font parties de la piste. En début d'épreuve, la vitesse est lente puis elle augmente par palier toutes les soixante secondes.

Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore. A chaque fois, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse. A chacune des extrémités de la piste, un volume de tolérance est matérialisé au sol par une ligne, faisant partie de ce volume, tracée à un mètre avant la ligne délimitant la piste et à l'intérieur de celle-ci.

Les candidats n'ont le droit qu'à un seul essai.

**Résultats de cette épreuve :**

	Perf. la + basse	Note la plus basse	Perf. la + haute	Note la plus haute	Moyenne
<b>Externe</b>	<b>3P45</b>	<b>0/20</b>	<b>14P00</b>	<b>20/20</b>	<b>9.05/20</b>
<i>Hommes</i>	0P00	0/20	14P00	20/20	8.91/20
<i>Femmes</i>	3P45	0/20	11P00	20/20	9.78/20

**Femmes :**

Nb de présents	Notes à 0	Notes > à 0 et < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse
84	0	3	44	26	11	20.00	1.00

**Hommes :**

Nb de présents	Notes à 0	Notes > à 0 et < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse
449	13	27	210	177	22	20.00	0.00

## Résultats de ces épreuves de pré-admission :

Moyenne la + basse	Moyenne la + haute	Nombre de candidats mis en échec à l'épreuve de natation	Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 8/20
0.50/20	19.50/20	25	51

## Observations du jury sur les épreuves physiques de pré-admission :

Ces épreuves nécessitent une très bonne préparation. En effet, les barèmes, notamment pour l'épreuve d'endurance cardio-respiratoire, sont très exigeants et comme il s'agit d'un concours, les candidats doivent viser la meilleure note possible.

Concernant l'épreuve très technique du parcours professionnel, une préparation s'impose également, afin de bien comprendre ce qui est demandé et limiter les risques de fautes.

Dans l'ensemble, les membres du jury constatent que les candidats s'étaient globalement préparés à ces épreuves physiques, notamment pour la natation pour laquelle le niveau semble assez homogène.

## B - Candidats pré-admis

L'article 55 du décret n° 2020.1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels stipule que « *pour chaque concours externe concerné, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être pré-admis et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission* ».

Ainsi, après avoir examiné les résultats des 2 épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves physiques de pré-admission, le jury a délibéré de la manière suivante :

Nombre de présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve (natation)	566
Nombre de postes	208
Nb de candidats mis en échec à l'épreuve de natation	25
Nb de candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 8/20 aux épreuves de sport (donc moyenne éliminatoire)	51
Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne globale (écrits + sport) > ou = à 10/20	471
Seuil retenu par le jury	10,02/20
Nombre de candidats pré-admis	471

471 candidats ont donc été déclarés pré admis par le jury.

## IV - Epreuve orale d'admission

### A - Déroulement

Les 471 candidats pré-admis ont été convoqués pour participer à leur épreuve orale d'admission. Ces épreuves se sont déroulées sur 5 jours les 20, 21, 26, 27 et 28 avril 2022 au siège du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat. Cette épreuve d'entretien, qui se déroule sans préparation, a pour point de départ une présentation du candidat de cinq minutes au plus. Elle est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux, ainsi que ses connaissances sur l'environnement professionnel.

Durée : quinze minutes dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4

Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

### B - Résultats de cette épreuve orale d'admission

Sur ces 471 candidats convoqués, 457 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme de près de 3 %.

#### Résultats de ces épreuves :

Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Nbre de notes inférieures à 5/20 (éliminatoires)
3.00	19.00	<b>12.37</b>	21

21 candidats ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20), soit 4.59 % des candidats présents.

Près de 33 % des candidats entendus ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

Sans parler des candidats qui ont obtenu une note inférieure à 5/20, 20 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20.

#### Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Cette épreuve nécessite une bonne préparation de la part des candidats qui doit commencer par la lecture de la note de cadrage élaborée au niveau national.

Les candidats doivent s'entraîner à respecter le délai imparti de 5 minutes de présentation.

Les membres du jury souhaitent attirer l'attention des candidats sur l'importance de la fiche individuelle. Il s'agit d'un élément très précieux permettant de mieux connaître le candidat préalablement à l'épreuve. Elle est également un support permettant de questionner le candidat sur son parcours, ses expériences professionnelles antérieures et ce qu'elles peuvent apporter dans le cadre de leur futur emploi au sein d'un SDIS. Cette fiche fait partie intégrante de l'épreuve et, même si elle ne conditionne pas l'admission à concourir, elle doit être fournie par les candidats dans les délais prévus par l'autorité organisatrice du concours. Le jury a donc été attentif à la bonne réception de ce document support ainsi qu'à la manière dont le candidat a pris soin de compléter les différentes rubriques.

Dans leur ensemble, les candidats étaient préparés à cette épreuve orale, même si la connaissance de leur futur établissement reste floue (organisation générale, organisation territoriale, instances de fonctionnement, répartition des compétences entre le préfet, le PCASIS, le DDSIS...).

Les mises en situation professionnelle posées aux candidats lors de cette épreuve permettent de bien

juger les aptitudes des candidats à réagir face à des situations données, imprévues.

Le niveau des réponses aux questions sur l'environnement institutionnel reste variable d'un candidat à l'autre. Les membres du jury souhaitent que les candidats se préparent mieux sur ce point : les caporaux de SPP sont des fonctionnaires territoriaux. Les candidats doivent donc parfaire leurs connaissances de base de la fonction publique territoriale (statut, droits et obligations des fonctionnaires, ...).

### C - Candidats admis

Selon l'article 56 du décret n° 2020.1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels, « A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste d'admission, dans la limite des places ouvertes s'agissant des concours ».

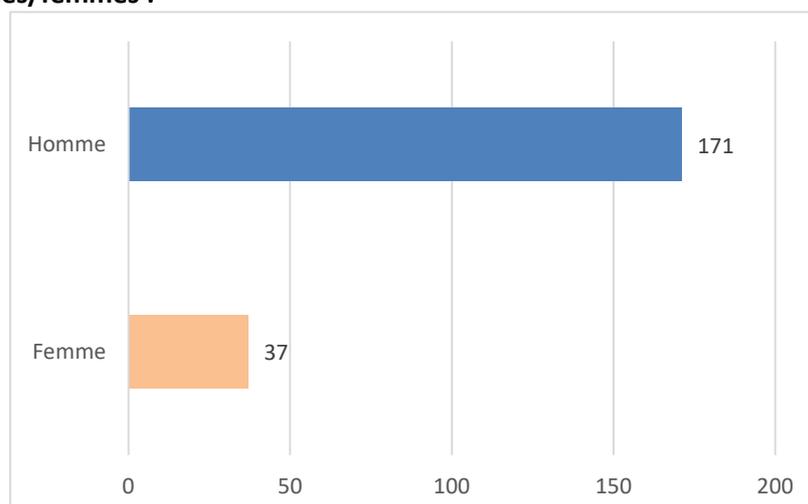
Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité, de pré-admission et d'admission, le jury a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

Nb de présents à l'épreuve orale	457
Nb de postes	208
Meilleure moyenne sur 20	18.77
Nb candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'épreuve orale	21
Nb de candidats ayant obtenu une moyenne générale < 10/20 donc éliminatoire	28
Nb de candidats ayant une moyenne générale ≥ à 10 / 20	408
Seuil retenu sur 20	13,01
Nombre de candidats admis	208

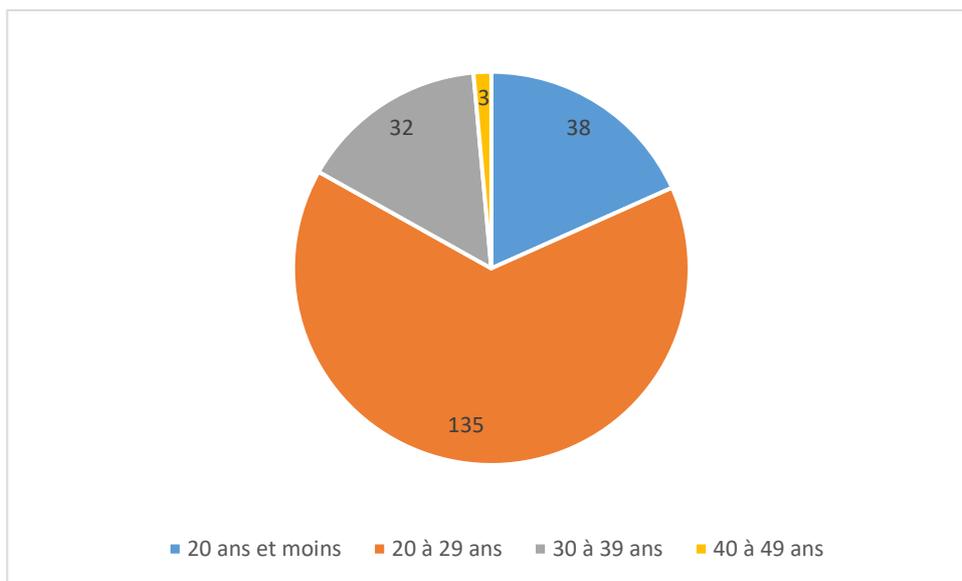
Le jury a donc pourvu l'intégralité des postes ouverts à cette session 2021 du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels. Les 208 candidats admis à ce concours ont donc été inscrits sur la liste d'aptitude correspondante.

### D – Statistiques sur les candidats admis

Répartition hommes/femmes :

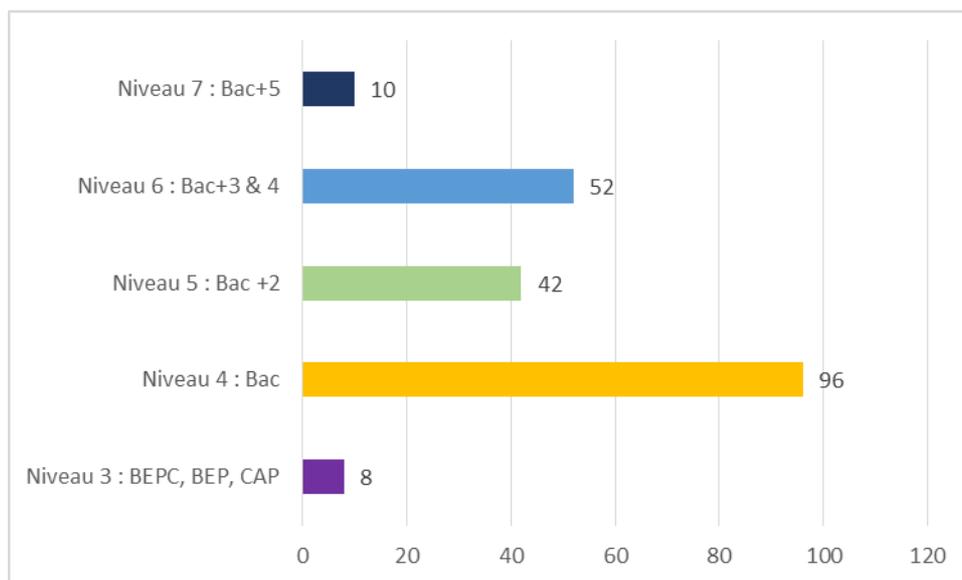


## Age des candidats :



## Niveau de diplôme des candidats :

(selon les informations fournies par le candidat lors de son inscription)



## V - Analyse et conclusion

Le président du jury tient en premier lieu à féliciter les 208 lauréats de cette session 2021 du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans l'ensemble, les candidats à ce concours ont un très bon niveau scolaire ou universitaire, souvent supérieur à celui demandé au concours. La grande majorité d'entre eux s'étaient préparés.

Il est conseillé aux candidats, pour l'épreuve orale, de bien travailler les 5 minutes de présentation : rester dans le délai imparti, mettre en avant leurs expériences professionnelles ou associatives et ce qu'elles peuvent apporter dans le cadre d'un SDIS, bien travailler la partie motivation.

Egalement bien travailler les questions relatives à l'environnement institutionnel et ainsi, pour les candidats non Sapeur-pompier volontaire, ne pas hésiter à rencontrer les cadres et personnels des SDIS pour les questionner sur leur métier en amont du concours pour se préparer aux questions qui seront posées au cours de l'épreuve orale (Ex : missions d'un SDIS, organisation générale d'un SDIS, fonctionnement d'un centre d'incendie et de secours, emploi du temps d'une garde au sein d'un centre de secours, types d'emplois opérationnels au sein d'un SDIS, rôle d'un Dos, rôle d'un Cos, différents types de matériels, grades, etc. ....).

Pour mieux répondre aux questions relatives à l'environnement institutionnel, ou aux mises en situation professionnelle, les candidats ne doivent pas non plus hésiter à demander à passer plusieurs jours en immersion dans un CIS en tant que stagiaire/observateur.

Pour ces épreuves, il convient de rester calme, posé et maître de son stress, qualités indispensables au métier de sapeurs-pompiers. Le candidat doit bien « balayer du regard » l'ensemble des membres du jury présents dans la salle d'entretien.

Les candidats doivent rester eux-mêmes au moment de l'épreuve orale et ne pas « sur jouer », le jury dans son ensemble préférant les candidats naturels et humbles. Ne pas trop en faire au niveau de la tenue vestimentaire.

Le Président du jury  
Renaud QUEMENEUR  
Lieutenant-colonel SDIS 29